

CCEBJ



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
James Bay Advisory Committee on the Environment
ᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕ ᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕ ᑕᑕ

RAPPORT ANNUEL 2013-2014

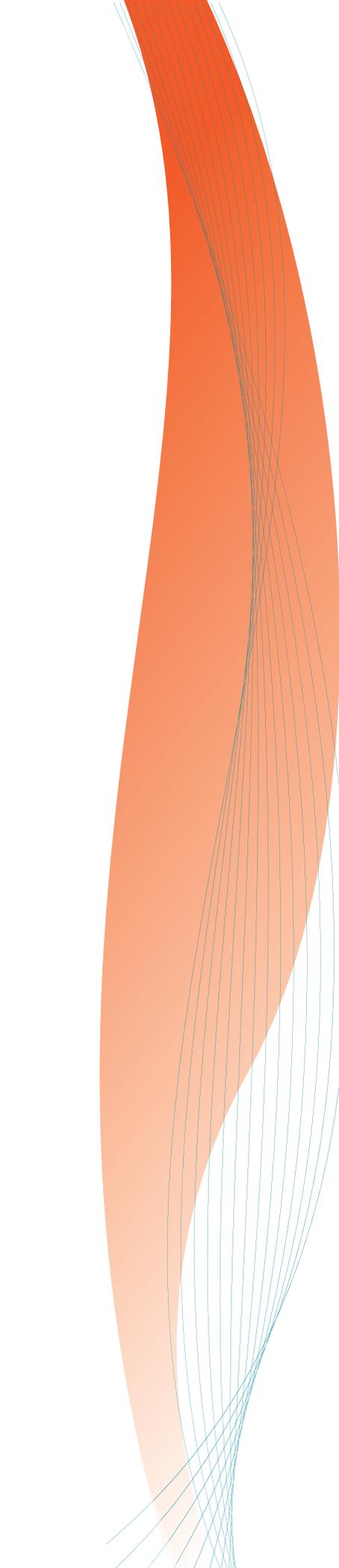


Photo de la page couverture : Réal Lavigne

Graphisme : Mona Turner

Ce rapport est disponible sur le site Internet du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ). Le site contient une mine d'informations, en trois langues, entre autres concernant le mandat et les activités du CCEBJ.

www.ccebj-jbace.ca

45° 43' 19" N 77° 10' 19" W
Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
James Bay Advisory Committee on the Environment

Bienvenue

Sommaire | À propos du Comité | Publications | Organisation | Liens | Projets | Nous joindre | English

Évaluer et améliorer le régime de protection de l'environnement et du milieu social du territoire de la Baie James

Sommaire

La Convention de la Baie James et du Nord québécois (1975) a mis en place un régime de protection de l'environnement et du milieu social pour le territoire de la Baie James (Deux Îles). Le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) a pour rôle de superviser l'administration de ce régime.

Le régime prévoit la révision des lois et règlements pour assurer leur compatibilité avec les droits des Cris ainsi qu'un processus d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux et sociaux du développement.

Le CCEBJ travaille actuellement à la modernisation du processus d'évaluation et d'examen à la lumière des changements sociaux, technologiques et des normes de participation publique. Par ailleurs, le CCEBJ a formulé une proposition pour tenir compte des grands enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre du développement du Nord.

Conception Web: [L'Association Multimedix](#)

Événements

Mandat d'enquête sur les effets du développement de l'uranium

Commission conjointe BAPE-CCEBJ

[Rapport d'information](#) préparé pour le MDDEFP et le PRN. Le document s'engage en lien les ministères.

Atelier sur l'acquisition et la diffusion des connaissances

Mardi 25 et 26 mars 2014

[Voyez le programme et le document](#)
[Cliquez à la discussion](#)
[Accéder à la résolution](#)

On peut également obtenir un exemplaire de ce rapport en communiquant avec le secrétariat :

CCEBJ

383, rue Saint-Jacques, bureau C-220

Montréal (Québec) H2Y 1N9



(514) 286-4400



(514) 284-0039

Dépôt légal

**Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada**

ISBN

ISSN

TABLE DES MATIÈRES

Lettre aux ministres de l'Environnement et au Grand Chef	i
MOT DU PRÉSIDENT	ii
TERRITOIRE D'APPLICATION DU RÉGIME DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU MILIEU SOCIAL (CHAPITRE 22)	iii
INTRODUCTION	1
1. PRISE EN COMPTE DES ACTIVITÉS DES CRIS PAR LE SECTEUR MINIER	2
a) L'exploration minérale dans le processus d'évaluation et d'examen	2
b) Révision de la Loi sur les mines	3
2. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA <i>LOI SUR LES PÊCHES</i>	5
3. SUSCITER UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU TERRITOIRE, DE SES HABITANTS ET DES ENJEUX LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES ET À LA CONSERVATION DU MILIEU	6
a) Revue de littérature concernant les préoccupations environnementales et sociales des Cris	6
b) Atelier sur l'acquisition des connaissances environnementales et sociales	6
CONCLUSION	9
ANNEXE 1 - COMPOSITION ET RÉUNIONS DU CCEBJ	10
1.1 COMPOSITION DU CCEBJ	11
1.2 COMPOSITION DES SOUS-COMITÉS	11
1.2.1 <i>Comité administratif</i>	11
1.2.2 <i>Sous-comité sur l'exploration minérale</i>	11
1.2.3 <i>Sous-comité sur la participation publique</i>	11
1.3 SECRÉTARIAT	11
1.4 RÉUNIONS DU CCEBJ	11
ANNEXE 2 - ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014	12
ANNEXE 3 - COMPOSITION ET RÉUNIONS DU COMITÉ D'ÉVALUATION (COMEV), DU COMITÉ PROVINCIAL D'EXAMEN (COMEX) ET DU COMITÉ FÉDÉRAL D'EXAMEN (COFEX-SUD)	13
ANNEXE 4 - PROJETS PRÉSENTÉS AU COMITÉ D'ÉVALUATION (COMEV) ET AU COMITÉ PROVINCIAL D'EXAMEN (COMEX)	14

Le 30 avril 2014

Madame Leona Aglukkaq
Ministre de l'Environnement du Canada

Monsieur David Heurtel
Ministre du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques

Monsieur Matthew Coon Come
Grand Chef
Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee)

Madame, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des activités du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James pour l'année se terminant le 31 mars 2014.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président (en 2013-2014),



Rodney Mark

MOT DU PRÉSIDENT



La conciliation du développement avec la protection de l'environnement et les activités traditionnelles des Cris se trouve au cœur de la vision des auteurs de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Durant mes mandats comme chef de la communauté de Wemindji, j'ai d'ailleurs collaboré à une initiative de gestion territoriale conciliant l'activité minière avec la création de la grande aire protégée Paakumshumwaau-Matuskaau.

Ma nomination comme président du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ), peu après mon élection comme Vice-Grand Chef de la Nation crie, fut l'opportunité de travailler à concrétiser cette vision. Le CCEBJ s'est avéré un forum stimulant où des gens de tous horizons discutent de la mise en œuvre des principes qui animent le régime de protection de l'environnement et du milieu social : il s'agit notamment de la réduction des effets du développement sur les Cris, l'environnement et la faune, ainsi que de la protection des droits de chasse, de pêche et de piégeage reconnus par la Convention.

Le régime de protection de l'environnement et du milieu social prévoit aussi la participation des Cris à sa mise en œuvre. À cet égard, je suis particulièrement fier de la tenue à Mistissini de l'atelier sur l'acquisition et la diffusion des connaissances environnementales et sociales, où les Cris ont participé en grand nombre. Ils ont démontré leur volonté d'être partie prenante des travaux de recherche visant leur territoire. Il revient maintenant au CCEBJ de déterminer, avec ses partenaires, les suites à donner à l'atelier.

Je tiens à remercier les membres et le personnel du CCEBJ qui m'ont accueilli et soutenu au cours de l'année.

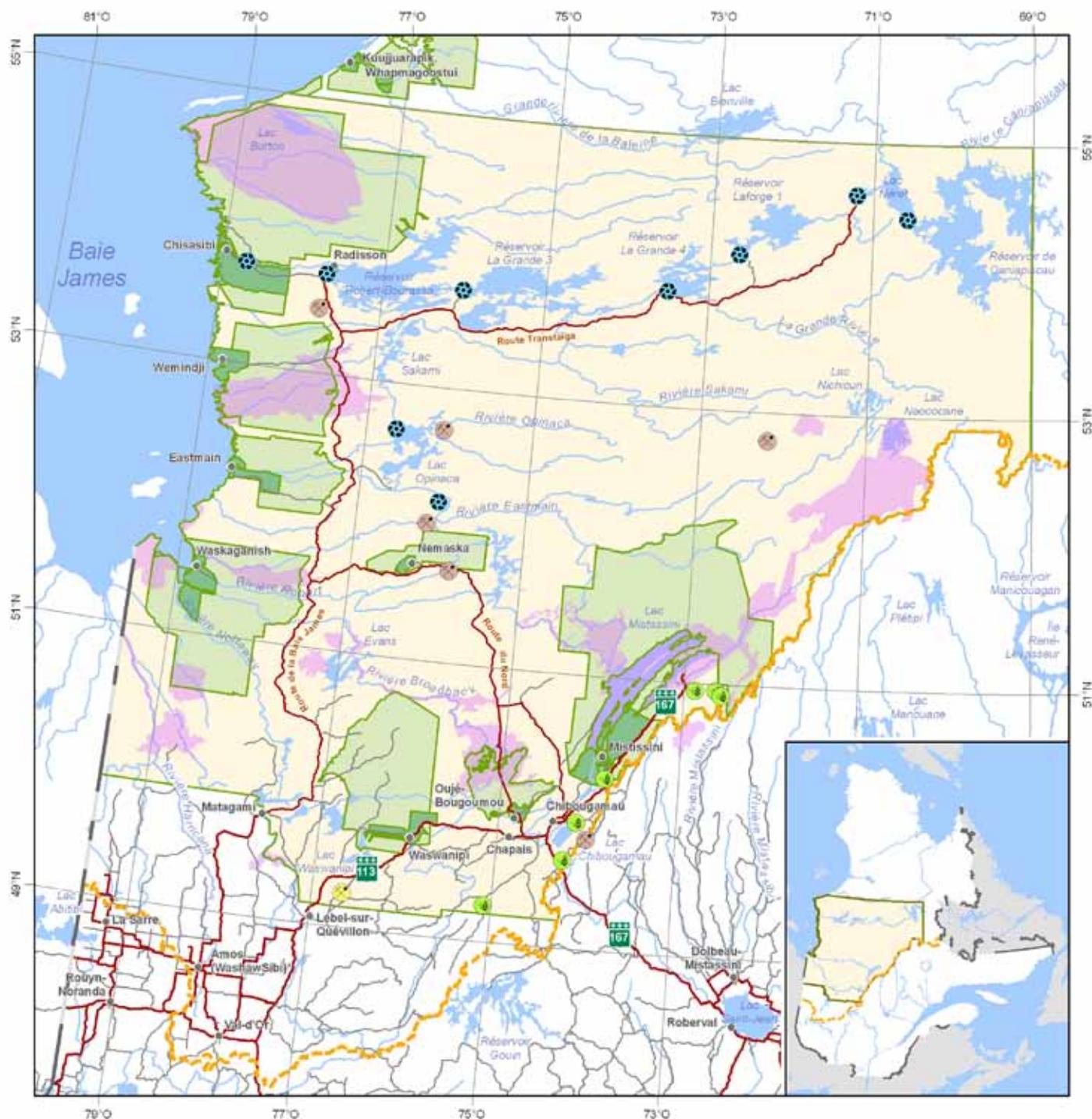
Le président,



Rodney Mark

Le 31 mars 2014

TERRITOIRE D'APPLICATION DU RÉGIME DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU MILIEU SOCIAL (chapitre 22)



Limites

- Territoire d'application du régime¹
- Terres de catégorie I cris
- Terres de catégorie II cris
- Limite sud du territoire de la CBJNQ
- Frontière

Infrastructures

- Mine
- Projet de mine
- Centrale hydroélectrique

Territoires de conservation

- Écosystème forestier exceptionnel
- Aire protégée

¹ La limite sud du territoire d'application du régime tel que définie sur la carte n'est pas reconnue par les Cris.

* Aéro est le siège provincial de l'association des Eeyou de Wasiv Sibí.

Sources

- Divisions territoriales, sites miniers, MERN-Québec, 2014
- Écosystèmes forestiers exceptionnels, MFFP-Québec, 2013
- Aires protégées, MDDLCC, 2014
- Infrastructures hydroélectriques, CEHQ, 2014



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
 James Bay Advisory Committee on the Environment
 6 115-01-1 21 211-41-0111 4111 4111 111 111

INTRODUCTION

En créant un régime particulier de protection de l'environnement et du milieu social, les signataires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ - 1975) ont mis en place un organisme mandaté pour examiner et superviser l'administration et la gestion de ce régime établi par le chapitre 22 de la CBJNQ. Il s'agit du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ). Le Gouvernement de la Nation crie ainsi que les gouvernements du Québec et du Canada en nomment les membres à parts égales.

Le CCEBJ s'acquitte de son mandat en tant qu'interlocuteur officiel et privilégié pour les gouvernements responsables en ce qui a trait à l'adoption de politiques, de lois, de règlements ou de mesures sur l'aménagement des terres qui ont des incidences sur l'environnement et sur le milieu social du territoire de la Baie James. Le CCEBJ s'assure de la conformité de ces mesures avec le régime du chapitre 22, notamment en ce qui concerne le respect des droits de chasse, de pêche et de piégeage reconnus aux Cris dans la CBJNQ.

Le CCEBJ a également pour rôle de surveiller l'administration du régime du chapitre 22. Ce régime permet la réduction des effets indésirables du développement sur les communautés autochtones, les ressources fauniques et l'environnement. Le Comité examine le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social; s'il y a lieu, le CCEBJ présente des recommandations aux parties¹ pour améliorer le processus.

Durant l'année 2013-2014, le Comité a veillé à mettre en œuvre son Plan stratégique 2013-2018. L'accès à l'information, la transparence, la participation publique et la connaissance des enjeux du territoire sont des principes qui ont guidé les activités du Comité tout au long de l'année.

En 2013-2014, le CCEBJ a porté une attention particulière à la mise en œuvre de la Loi sur les pêches amendée par le gouvernement du Canada, ainsi qu'au projet de loi n° 43 du gouvernement du Québec amendant la Loi sur les mines. Le CCEBJ a, entre autres, poursuivi l'analyse du processus d'évaluation et d'examen des impacts de projets sur l'environnement et le milieu social. À cet égard, le CCEBJ a formulé des recommandations aux parties signataires concernant le traitement des projets d'exploration minérale. De plus, il a poursuivi ses travaux en lien avec le processus de participation publique.

¹ Le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et l'Administration régionale crie.

1 Prise en compte des activités des Cris par le secteur minier

Le CCEBJ a mené plusieurs activités visant à améliorer la prise en compte des droits des Cris lors de projets miniers. Un tel objectif est possible en mettant en place des processus d'autorisation plus transparents et plus propices au dialogue entre les différents utilisateurs du territoire.

A) L'exploration minérale dans le processus d'évaluation et d'examen

En 2008, le CCEBJ a déposé aux parties concernées une proposition de révision des annexes 1 et 2 du chapitre 22, c'est-à-dire les listes de projets assujettis et exemptés du processus d'évaluation et d'examen. À ce moment, le CCEBJ n'avait pas étudié les projets d'exploration minérale qui nécessitaient un examen plus approfondi. En 2012, un sous-comité a débuté l'analyse pour examiner les critères permettant de modifier les listes de projets afin d'y intégrer l'exploration minérale.

Ce travail vise à rendre le processus plus prévisible pour les promoteurs de projets d'exploration et pour les communautés. Le sous-comité a tenu compte de l'encadrement réglementaire existant tout en assurant la participation des Cris tel que prévu par le chapitre 22.

En 2013, le CCEBJ a tenu avec des membres des comités d'évaluation et d'examen un atelier de travail pour discuter de recommandations préliminaires élaborées par le sous-comité. Les participants à l'atelier ont établi un consensus sur la majorité des recommandations formulées. En effet, la réglementation existante permet d'entrevoir l'exemption de la plupart des types de projets d'exploration. En cas de doute, ce type de projets devrait demeurer en « zone grise », c'est-à-dire qu'il n'est inscrit sur aucune des listes.²

PARTICIPANTS
À L'ATELIER
SUR
L'EXPLORATION
MINÉRALE
MAI 2013



² En vertu du chapitre 22, le Comité d'évaluation (COMÉV) doit examiner les projets « de zone grise » et recommander leur assujettissement ou non au processus d'examen. Le cas échéant, le COMÉV formule la directive pour l'étude des impacts environnementaux et sociaux.

Le sous-comité, constitué d'experts en la matière, a de son côté complété son examen concernant les activités de mise en valeur, les infrastructures d'accès associées à l'exploration, les impacts sociaux et la prise en compte des effets cumulatifs. En février 2014, le CCEBJ a procédé à l'adoption des recommandations du sous-comité sur l'exploration minérale. Ces recommandations seront incluses dans un [rapport](#) comprenant une fiche d'analyse détaillée pour chaque activité associée à l'exploration ou pour toutes autres activités connexes.

B) Révision de la Loi sur les mines

Le gouvernement du Québec a déposé en mai 2013 le projet de loi n° 43 visant à remplacer la *Loi sur les mines*. Le projet de loi proposait des avancées répondant en partie aux préoccupations soulevées par le CCEBJ lors de tentatives précédentes d'amender la Loi (projets de loi 79 et 14 déposés en 2009 et 2011 respectivement).

En septembre 2013, le CCEBJ a déposé un [mémoire](#) dans le cadre du mandat de consultations particulières de la commission parlementaire sur le projet de loi n° 43. Dans son mémoire, le Comité a d'abord recommandé la mise en place d'un mécanisme pour faciliter l'accès à l'information concernant les projets miniers, qu'il s'agisse d'exploration ou d'exploitation : le Comité estime que la transmission d'avis aux Cris et l'échange d'information concernant la planification d'un projet minier, dès les premières étapes, assurerait une meilleure prise en compte des droits et des intérêts des Cris.³ Il s'agit, par exemple, d'éviter ou d'atténuer les impacts de travaux dans certains secteurs durant les périodes de chasse.

Pour améliorer l'accès à l'information, le CCEBJ a recommandé également que le registre public des projets miniers (« GESTIM ») soit plus convivial. En outre, GESTIM serait complété avec une liste détaillée des activités d'exploration et d'exploitation, incluant le calendrier des travaux prévus et les rapports déposés.

De plus, le CCEBJ a recommandé que le gouvernement énonce plus clairement les obligations concernant la restauration des sites. Considérant le grand nombre de sites contaminés par les activités minières sur le territoire, le Comité estime que les travaux de restauration devraient débuter le plus tôt possible après la fin de l'exploitation de la mine, c'est-à-dire lorsque les travailleurs se trouvent toujours sur le site. Quant aux projets d'exploration, le CCEBJ croit nécessaire d'améliorer l'application des dispositions concernant le nettoyage des sites.

Suivi des études et de la restauration proposée de la zone d'impact de la rupture de digue Opémiska

Le CCEBJ a maintenu son intérêt pour les études et les travaux de restauration dans la zone d'impact de la rupture de digue d'un parc à résidus de l'ancienne mine Opémiska. Malgré l'importance des études réalisées par le MRN et révisées par Environnement Canada et Pêches et Océans, le CCEBJ a réitéré la nécessité d'une présentation dans la communauté de Waswanipi pour répondre aux préoccupations concernant la qualité de l'eau et de l'habitat du poisson dans les secteurs touchés.

³ L'Entente sur la gouvernance du territoire Eeyou Istchee-Baie James, signée en 2012, prévoit également des mesures d'information des Cris concernant les projets miniers.

Proposition de caractérisation du site contaminé de la pointe Louis-XIV

Le CCEBJ a formulé une proposition de caractérisation du site contaminé de la pointe Louis-XIV suite aux rencontres du 16 décembre 2013 avec le Sous-ministre du MDDEFP et le Secrétaire général associé au Secrétariat au développement nordique. Le Comité propose que la caractérisation du site soit défrayée à même le Fonds de développement nordique. L'état de cet ancien site radar de Défense nationale Canada, bien qu'ayant fait l'objet de l'enlèvement partiel de matières dangereuses, demeure préoccupant pour les Cris qui y exercent leurs droits de chasse et de pêche.

La réserve de territoire pour fin d'aire protégée Lac-Burton-Rivière-Roggan-et-la-Pointe-Louis-XIV, par le gouvernement du Québec, rend d'autant plus pertinente le nettoyage complet de ce site.

Le projet de loi n° 43 n'a pas été adopté. Toutefois, l'Assemblée nationale du Québec a approuvé le projet de loi 70 en décembre 2013. Ce dernier reprenait certaines dispositions du projet de loi précédent. C'est le cas de l'engagement du ministre à consulter les communautés autochtones de façon distincte, entre autres, pour assurer la conciliation des activités minières avec les autres usages du territoire. D'autres dispositions du projet de loi confirment les modalités de l'Entente sur la gouvernance du territoire Eeyou Istchee-Baie James. Elles concernent notamment la transmission de l'information par les détenteurs de claims au Gouvernement de la Nation crie ainsi qu'au Conseil cri sur l'exploration minérale.

Présentation concernant la nouvelle entente sur la gouvernance

Le CCEBJ a demandé une présentation concernant l'Entente sur la gouvernance du territoire d'Eeyou Istchee-Baie James afin d'en mesurer l'incidence sur le régime du chapitre 22 de la CBJNQ. Le 15 octobre 2013, Martin Demers du Secrétariat aux affaires autochtones a présenté cette entente qui établit un gouvernement régional composé à parts égales de représentants des Cris et des Jamésiens, pour les terres de catégorie III;* ce gouvernement remplace la Municipalité de Baie-James. Par ailleurs, l'administration des terres de catégorie II est confiée au Gouvernement de la Nation crie.

Le CCEBJ a transmis ses félicitations aux acteurs de cette entente qui permet une représentativité accrue des Cris au sein des organismes décisionnels de la région.

*La CBJNQ prévoit trois catégories de terres:

- *Catégorie I : la gestion en est confiée à l'administration locale crie;*
- *Catégorie II : les Cris y détiennent des droits exclusifs de chasse, de pêche et de trappe;*
- *Catégorie III : ce sont des terres publiques où les Cris ont des droits exclusifs d'exploitation de certaines espèces fauniques.*

2 Suivi de la mise en œuvre de la *Loi sur les pêches*

Le gouvernement du Canada a apporté des modifications à la *Loi sur les pêches*. Ces modifications visent à orienter la Loi davantage sur la protection de la productivité des pêches commerciales, récréatives et autochtones. Désormais, un promoteur de projet a la responsabilité de s'assurer qu'il n'y aura pas d'impact à long terme sur l'habitat de poissons faisant l'objet d'une pêche ou de poissons supportant cette pêche. Si le promoteur n'en est pas certain, il communique avec Pêches et Océans Canada pour examiner les mesures d'évitement, d'atténuation ou de compensation possibles et, le cas échéant, obtenir l'autorisation de procéder.

Le CCEBJ a d'abord écrit au ministre de Pêches et Océans Canada en mai 2013 pour l'inviter à mener une consultation particulière auprès des Cris, car aucune consultation n'a eu lieu avant l'adoption des projets de lois C-38 et C-45 qui modifiaient la *Loi sur les pêches*. À l'invitation du ministre, le CCEBJ a tenu une rencontre avec Richard Nadeau, directeur général régional de la région du Québec du ministère des Pêches et des Océans. Selon ce dernier, les modifications à la *Loi sur les pêches* auront peu d'incidence pour les Cris puisque leurs droits de pêche sont déjà protégés par la CBJNQ. En outre, le ministère continuera de consulter les communautés autochtones avant d'autoriser un projet pouvant affecter leurs droits.

Comité spécial Cris-Québec pour le caribou forestier

L'analyste du CCEBJ prend part aux travaux du Comité spécial qui doit proposer un plan d'action pour assurer le rétablissement du caribou forestier dans le territoire du chapitre 3 de la Paix des Braves (Baie James). Le Comité spécial se penche sur la délimitation des secteurs abritant des habitats essentiels du caribou forestier. Ces démarches incluent un élément de précaution et visent à cibler et à protéger les habitats essentiels à court terme. En parallèle, le Comité spécial rédige un plan d'action détaillé pour le rétablissement à long terme de l'espèce.

Selon le CCEBJ, de petits projets ne nécessitant pas d'autorisation peuvent néanmoins perturber les pratiques de pêche des Cris. Le CCEBJ a créé un sous-comité, en collaboration avec Pêches et Océans Canada et le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage, pour examiner les adaptations requises durant la mise en œuvre de la Loi pour tenir compte des droits des Cris en vertu des chapitres 22 et 24 de la CBJNQ.

3 **Susciter une meilleure connaissance du territoire, de ses habitants et des enjeux liés au développement des ressources et à la conservation du milieu**

En 2013-2014, le CCEBJ poursuit la mise en œuvre de son Plan stratégique pour la période 2013-2018.⁴ Comme stipulé dans son plan stratégique, l'accès à l'information, la transparence et la participation publique ainsi que la connaissance des enjeux du territoire améliorent habituellement la prise de décision. Cette année, le Comité a voulu mieux connaître la perspective des communautés crie sur les questions environnementales et sociales et favoriser l'élaboration d'un programme coordonné et à long terme d'acquisition de connaissances environnementales et sociales. Pour ce faire, le CCEBJ a réalisé une revue de littérature des études concernant les préoccupations des Crie et a organisé un atelier concernant l'acquisition et la diffusion de connaissances environnementales et sociales.

A) Revue de littérature concernant les préoccupations environnementales et sociales des Crie

Rencontre avec le Sous-ministre du MDDEFP

Le 16 décembre 2013, les membres du Comité ont rencontré le Sous-ministre Clément D'Astous pour présenter les dossiers d'intérêt commun au CCEBJ et au MDDEFP. Les membres ont réitéré leur proposition d'évaluation environnementale stratégique (ÉES) du développement nordique pour identifier les enjeux environnementaux et sociaux en amont du processus. Les membres ont également rappelé l'importance de devancer la planification écologique pour que le gouvernement du Québec puisse rencontrer ses objectifs de conservation pour les milieux nordiques.

La mise en œuvre du régime de protection de l'environnement et du milieu social exige de saisir les enjeux associés au développement en milieu nordique. Dans le cadre de la planification stratégique, le CCEBJ s'est engagé à recueillir les perspectives des communautés crie sur les questions environnementales et sociales.

Le Comité a commandé une revue de littérature sur les préoccupations environnementales et sociales des Crie à l'occasion d'études récentes sur les impacts ou le suivi de projets, ou encore lors de recherches menées par des organismes du territoire ou le milieu universitaire. L'examen de ce rapport doit permettre aux membres de déterminer s'il y a des lacunes à combler dans la documentation existante des préoccupations environnementales et sociales des Crie.

B) Atelier sur l'acquisition des connaissances environnementales et sociales

L'accès à une information de qualité et objective concernant les milieux nordiques constitue un axe d'intervention du plan d'action mettant en œuvre le Plan stratégique 2013-2018. En effet, les communautés de la Baie James doivent avoir accès aux données environnementales et sociales pour participer pleinement aux débats menant aux décisions qui touchent leur territoire. On constate que les chercheurs mènent de nombreuses études sur le territoire de la Baie James, mais peu sont connues des communautés crie.

⁴ Voir le Plan stratégique 2013-2018.



VISITE D'UN CAMP TRADITIONNEL CRI À MISTISSINI APRÈS L'ATELIER SUR L'ACQUISITION ET LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES.

Dans une perspective de discuter de la mise en place d'un programme coordonné d'acquisition de connaissances, le CCEBJ a organisé un atelier de deux jours à Mistissini, avec les organismes du territoire et des centres de recherches actifs sur le territoire. Ce premier atelier se voulait une plateforme pour amorcer une discussion visant à améliorer la diffusion des résultats de recherche dans les communautés crie. L'atelier avait aussi comme sous-objectif de renforcer la participation des Crie aux travaux de recherche sur le territoire et, ainsi, de développer les compétences locales dans ce domaine.

Amélioration de la participation publique

Le CCEBJ poursuit ses travaux pour améliorer la participation publique dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen. En utilisant le projet d'exploration uranifère Matoush comme étude de cas, l'analyste du CCEBJ a interviewé des personnes ressources pour connaître leurs observations concernant différents volets des consultations et les adaptations qui ont été faites, dans certains cas, pour réaliser les consultations sur le territoire.

Le CCEBJ a pour objectif de développer et de déposer des recommandations aux parties concernées par le chapitre 22.

L'atelier fut un remarquable forum d'échange entre les chercheurs et les représentants des organismes du territoire et des Crie. L'atelier a aussi permis à certains chercheurs de présenter leurs travaux. Tous les participants ont reconnu la nécessité de renforcer les liens entre les centres de recherche et les communautés du territoire. Il s'agit d'identifier, entre autres, une interface pour diriger les chercheurs vers l'étude d'enjeux spécifiques à chaque communauté.



ATELIER À MISTISSINI SUR L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES.

Parmi les nombreuses pistes identifiées lors de l'atelier, les participants proposent de mettre sur pied un portail ou un « réseau de connaissances » accessible au public et présentant les recherches passées et en cours concernant le territoire. À cet égard, les participants cris ont souligné le caractère confidentiel de certaines informations, notamment les sites privilégiés de chasse et de pêche. La diffusion des résultats de recherche doit respecter cette contrainte.

Le CCEBJ devra, avec ses partenaires le cas échéant, au cours de la prochaine année, décider des suites à donner à cet atelier.

Présentation sur le nouveau régime forestier

Simon St-Georges du ministère des Ressources naturelles a présenté, le 15 octobre 2013, la mise en œuvre du nouveau régime forestier québécois sur le territoire de la Baie James.* Selon M. St-Georges, le nouveau régime permettra aux Cris de participer davantage à la planification forestière et tiendra mieux compte de leurs activités traditionnelles. La mise en œuvre du régime forestier sur le territoire considère, entre autres, les nouvelles structures de gouvernance en réservant un rôle au Gouvernement régional ainsi qu'au Gouvernement de la Nation crie.

**Plus précisément, il s'agit du territoire du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Québec et les Cris.*

CONCLUSION

Bien que le régime de protection de l'environnement et du milieu social ait été mis en place il y a plus de 35 ans, sa mise en œuvre demeure un défi. Le CCEBJ doit maintenir ses efforts de sensibilisation pour être consulté sur les projets de politiques, de lois ou de règlements qui peuvent affecter le régime. Par ailleurs, le Comité souhaite améliorer le suivi de ses recommandations auprès des gouvernements.

La modernisation du processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social demeure cruciale. Le CCEBJ peaufine ses recommandations concernant la place de l'exploration minérale dans les listes de projets assujettis ou exemptés du processus. Des listes claires et à jour aideront à rendre le processus plus prévisible et transparent, notamment à la lumière des nombreux projets d'exploration amorcés chaque année.

Le Comité a fait des efforts particuliers pour connaître les besoins des habitants du territoire de la Baie James. D'une part, le travail sur les recommandations touchant la participation publique durant l'évaluation et l'examen des projets a pour but de faciliter la participation des communautés aux consultations sur les projets. D'autre part, le CCEBJ a commandé une revue de littérature concernant les études sur les préoccupations environnementales et sociales des Cris.

Enfin, le Comité a constaté, à l'instar des partenaires sur le territoire, qu'une mine d'informations est produite chaque année concernant le territoire de la Baie James, mais ses habitants n'y ont pas facilement accès. L'atelier de travail tenu à Mistissini en mars 2014 a permis de rassembler des acteurs importants pour identifier les obstacles à la diffusion de l'information. Il s'agit également d'un premier pas pour affermir les relations à long terme entre les chercheurs et les communautés et faciliter l'arrimage des projets de recherche aux préoccupations des communautés du territoire.

ANNEXE 1

COMPOSITION ET RÉUNIONS DU CCEBJ

1.1 Composition du CCEBJ

Membres nommés par le Gouvernement de la Nation crie (G.N.C.) :

Ashley Iserhoff,
président (jusqu'en juin 2013)

Ginette Lajoie

Rodney Mark,
président (depuis juillet 2013)

Chantal Otter Tétreault

Isaac Voyageur,
vice-président

Membres nommés par le gouvernement du Québec :

Guy Héту,
ministère des Ressources naturelles

Jean-François Coulombe,
ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (jusqu'en novembre 2013)

Manon Cyr,
Ville de Chibougamau (depuis novembre 2013)

Jean-Pierre Laniel,
ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
(depuis novembre 2013)

Réal Lavigne,
Ville de Lebel-sur-Quévillon (jusqu'en juin 2013)

Marie-Josée Lizotte,
ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Membres nommés par le gouvernement du Canada :

Line Choinière,
Pêches et Océans Canada (depuis septembre 2013)

Annie Déziel,
Agence canadienne d'évaluation environnementale (jusqu'en juillet 2013)

Anne-Marie Gaudet,
Agence canadienne d'évaluation environnementale (depuis décembre 2013)

Maryse Lemire,
Pêches et Océans Canada (jusqu'en mai 2013)

Monique Lucie Sauriol,
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (depuis septembre 2013)

Jean Picard,
Environnement Canada

1.2 Composition des sous-comités

1.2.1 COMITÉ ADMINISTRATIF

Jean-François Coulombe, Québec (jusqu'en novembre 2013)
Marie-Josée Lizotte, Québec (à compter de novembre 2013)
Chantal Otter Tétreault, G.N.C.
Jean Picard, Canada
Marc Jetten, secrétaire exécutif

1.2.2 SOUS-COMITÉ SUR L'EXPLORATION MINÉRALE

Simon St-Georges, Québec
Jean Picard, Canada
Ginette Lajoie, G.N.C.
Graeme Morin, analyste

Personnes ressources :

Mounir Brikci-Nigassa, Environnement Canada
Roch Gaudreau, ministère des Ressources naturelles
Aurora Hernandez, G.N.C. (jusqu'en septembre 2013)
Youcef Larbi, Conseil cri sur l'exploration minérale
Laurent Ouellet, ministère des Ressources naturelles
Jean-Pierre Panet, G.N.C. (à compter de janvier 2014)

1.2.3 SOUS-COMITÉ SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE

Annie Déziel, Canada (jusqu'en juillet 2013)
Anne-Marie Gaudet (à compter de janvier 2014)
Ginette Lajoie, G.N.C.
Marie-Josée Lizotte, Québec
Graeme Morin, analyste

1.3 Secrétariat

Marc Jetten, secrétaire exécutif
Louise Bélanger, agente de secrétariat
Graeme Morin, analyste en environnement

1.4 Réunions du CCEBJ

Le Comité a tenu six rencontres en 2013-2014 :

- 178^e réunion Conférence téléphonique, le 8 avril 2013;
- 179^e réunion Conférence téléphonique, le 26 juin 2013;
- 180^e réunion Courrier électronique, le 22 août 2013;
- 181^e réunion Val-d'Or, le 15 octobre 2013;
- 182^e réunion Québec, le 16 décembre 2013;
- 183^e réunion Montréal, le 27 février 2014.

ANNEXE 2**ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES*
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014**

(Non audité, voir l'avis au lecteur)

REVENUS	
Subvention versée au CCEBJ	301 000 \$
Secrétariat du Comité d'évaluation (COMEV)	30 000
Total des revenus	331 000 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Salaires et charges sociales	152 421 \$
Redressement de charges sociales	(10 594)
Télécommunications	5 237
Loyer (espaces à bureau)	29 786
Frais de déplacement	7 575
Traduction	28 468
Reprographie	5 404
Frais de messagerie et de poste	874
Fournitures de bureau, ameublement et équipement informatique	3 597
Expertise et frais de rencontres	1 334
Assurances	390
Cotisations, affiliations et congrès	585
Honoraires professionnels et frais légaux	1 311
Honoraires de consultation	97
Frais de mise en œuvre du plan stratégique	56 422
Formation	913
Frais de site Internet	1 005
Intérêts et frais bancaires	340
Amortissement	1 517
Sous-total CCEBJ	286 682
Frais de secrétariat du COMEV	30 000
Total des dépenses de fonctionnement	316 682 \$
AUTRE ACTIVITÉ FINANCIÈRE	
Revenus d'intérêts	1 320 \$

*Les états financiers et l'avis au lecteur, réalisés par RUEL GIROUX, comptables professionnels agréés, peuvent être fournis sur demande.

ANNEXE 3

COMPOSITION ET RÉUNIONS DU COMITÉ D'ÉVALUATION (COMEV), DU COMITÉ PROVINCIAL D'EXAMEN (COMEX) ET DU COMITÉ FÉDÉRAL D'EXAMEN (COFEX-SUD)

COMITÉ	MEMBRES		RÉUNIONS			
COMEV	Nommés par :		N°	Date	Place	
	G.N.C.	Philip Awashish Brian Craik	253	2013-05-01	Montréal	
	Canada	Anne-Marie Gaudet Louis Breton	254	2013-07-04	Québec	
	Québec	Daniel Berrouard Mireille Paul	255	2013-09-26	Chibougamau	
	Secrétaire exécutive	Marie-Michèle Tessier (jusqu'en novembre 2013) Mélanie Chabot (depuis décembre 2013)	256 257	2013-11-15 2014-03-13	Montréal Montréal	
COMEX	Nommés par :		N°	Date	Place	
	G.N.C.	Philip Awashish Brian Craik	305 306	2013-04-11 2013-05-15	Montréal Montréal	
	Québec	Pierre Mercier (jusqu'en décembre 2013) André Boisclair (depuis décembre 2013) Daniel Berrouard Robert Lemieux (jusqu'en janvier 2014) Robert Joly (depuis février 2014)	307	2013-06-12	Chibougamau	
			308	2013-07-04 et 05	Québec	
			309	2013-07-24	Montréal	
			310	2013-09-04	Montréal	
			311	2013-10-08	Montréal	
			312	2013-11-05	Québec	
			313	2013-12-03 et 04	Québec	
			314	2013-12-11	Conférence tél.	
	Secrétaire exécutive	Marie-Michèle Tessier (jusqu'en novembre 2013) Mélanie Chabot (depuis décembre 2013)	315	2014-02-06	Montréal	
			316	2014-03-13	Montréal	
			317	2014-04-23	Montréal	
	COFEX- Sud	Nommés par :		N°	Date	Place
		G.N.C.	Philip Awashish Kelly Leblanc	N/A		
Canada		Claude Langlois Judy Doré Vicki Da Silva-Casimiro				
Secrétaire exécutive		Anne-Marie Gaudet				

PROJETS PRÉSENTÉS AU COMITÉ D'ÉVALUATION (COMÉV) ET AU COMITÉ PROVINCIAL D'EXAMEN (COMEX)*

PROJET	INITIATEUR	Recommandation du COMÉV	Recommandation du COMEX
Mines et projets associés			
Projet d'exploitation de gisements naturels d'agrégats	Première Nation de Waskaganish	Directive pour l'étude d'impact	
Exploitation du gisement de fer au complexe géologique du lac Doré	Métaux BlackRock Inc.	Directive pour l'étude d'impact	Autorisation du projet
Exploitation d'une carrière et de trois sablières dans le cadre du projet minier BlackRock	Métaux BlackRock Inc.	Attestation de non-assujettissement	
Projet Flordin	Mines Aurbec inc.	Attestation de non-assujettissement	
Activités de formation en forage et dynamitage (Site Whabouchi)	Nemaska Lithium Inc.	Attestation de non-assujettissement	
Exploitation d'un gisement de spodumène (Whabouchi)	Nemaska Lithium Inc.	Directive pour l'étude d'impact	En traitement

* Aucun projet n'a été déposé au Comité fédéral d'examen (COFEX-Sud) durant l'année 2013-2014.

PROJET	INITIATEUR	Recommandation du COMEV	Recommandation du COMEX
Mines et projets associés			
Projet de restauration de site de la mine Principale	Ministère des Ressources naturelles	En traitement	
Projet d'exploration minière Corner Bay : demande de transfert de l'attestation de non-assujettissement	CBay Minerals inc.	En traitement	
Restauration de l'ancien parc à résidus Coniagas	Lithium One Inc.	En traitement	

PROJET	INITIATEUR	Recommandation du COMEV	Recommandation du COMEX
Énergie			
Alimentation électrique du projet minier BlackRock	Hydro-Québec	Directive pour l'étude d'impact	Autorisation du projet
Transports et projets associés			
Projet de réaménagement de l'intersection des routes Eastmain et Matagami-Radisson	Ministère des Transports du Québec (MTQ)	--	En traitement
Projet d'aménagement d'une aire d'accostage communautaire sur la rivière Rupert à Waskaganish	Hydro-Québec	Attestation de non-assujettissement	
Projet de relocalisation d'une usine de béton bitumineux à Chibougamau	Sintra	En traitement	
Rampe de mise à l'eau – lac Waswanipi	Municipalité de Baie-James	En traitement	

PROJET	INITIATEUR	Recommandation du COMEV	Recommandation du COMEX
Projets divers			
Projet d'exploitation d'une carrière de plus de 3 hectares pour le terrain élevé à Chisasibi	Société d'énergie de la Baie James (SEBJ)	-	Autorisation du projet
Projet de gestion de déchets solides	Première Nation crie de Waswanipi	Directive pour l'étude d'impact	
Aménagement de loisirs au lac Jacques	Hydro-Québec	Attestation de non-assujettissement	
Exploitation de bancs d'emprunt pour la réfection du poste Némiscau	Blais et Langlois inc.	Attestation de non-assujettissement	
Parc national Assinica	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Directive pour l'étude d'impact	
Augmentation de la capacité d'approvisionnement en eau	Nation crie d'Eastmain	Directive pour l'étude d'impact	Autorisation du projet

